

# PLAN POUR L'AIRE DE RÉPARTITION DES **CARIBOUS DE BATHURST** – RÉSUMÉ



## Contexte

Le caribou de Bathurst parcourt des milliers de kilomètres chaque année et traverse les territoires traditionnels d'au moins sept groupes autochtones. L'aire de répartition traditionnelle de la harde s'étend du sud et du centre des Territoires du Nord-Ouest (TNO jusqu'au bras de mer Bathurst, au Nunavut. Certaines années, la harde a hiverné aussi loin au sud que le nord de la Saskatchewan.

Les caribous peuvent être confrontés à des perturbations anthropiques ou naturelles le long de leur parcours, notamment des routes, des collectivités, des mines, des camps et des forêts incendiées. Ces perturbations ainsi que les effets du changement climatique peuvent avoir des répercussions sur l'habitat du caribou qui influenceront la taille et la santé de la harde.

Aujourd'hui, la harde de caribous de Bathurst est beaucoup plus petite que par le passé. Des quelque 450 000 caribous qu'elle comptait au milieu des années 1980, il n'en reste qu'environ 8 200 aujourd'hui. Les membres des collectivités s'inquiètent du faible nombre de caribous et de l'ampleur des perturbations observées dans l'aire de répartition de la harde et ont demandé que des mesures soient prises pour aider la harde à se rétablir.



Juin  
2014

**Début  
des travaux  
sur le plan**

## Pourquoi un plan pour l'aire de répartition?

Le plan pour l'aire de répartition se veut un guide pour les décideurs, les promoteurs et les communautés qui les aidera à gérer les activités sur le terrain de manière favorisant le rétablissement de la harde de Bathurst. Ce plan est nécessaire pour plusieurs raisons :

- le nombre de caribous a connu une baisse rapide ces dernières années;
- les activités anthropiques ont connu une hausse dans toute l'aire de répartition;
- l'ampleur et l'intensité des feux de forêt peuvent augmenter;
- la relation entre l'homme et le caribou a fondamentalement changé.

Le Plan pour l'aire de répartition des caribous de Bathurst fait suite aux demandes pour que des mesures soient prises afin d'aider la harde à se rétablir et de s'assurer que son habitat demeure sain. Il vise également à trouver un équilibre entre les efforts de rétablissement et les avantages que peut offrir le développement industriel. L'activité humaine et l'utilisation du territoire doivent être gérées avec prudence, en particulier lorsque le nombre de caribous est faible et que ceux-ci sont plus vulnérables aux perturbations.

## Comment a-t-on élaboré le Plan pour l'aire de répartition des caribous de Bathurst?

Le Plan pour l'aire de répartition des caribous de Bathurst est fondé sur des connaissances et des perspectives reposant à la fois sur le savoir traditionnel et la science. Il vise à concilier les divers intérêts des ordres de gouvernements ainsi que des collectivités et des parties prenantes ayant un lien avec l'aire de répartition au Nunavut, aux TNO et dans le nord de la Saskatchewan.

Un groupe de travail composé de représentants des gouvernements fédéral, territoriaux et autochtones, de l'industrie ainsi que des organismes autochtones et non gouvernementaux des TNO, du Nunavut et de la Saskatchewan a été mis sur pied dans le cadre du processus de planification pour l'aire de répartition. Les membres de ce groupe de travail ont fait valoir le point de vue et les intérêts de l'organisme qu'ils représentaient dans les discussions et ont apporté leur expertise sur le caribou.

## Buts et principes directeurs

Le Plan pour l'aire de répartition des caribous de Bathurst reconnaît le rôle que les Tenois doivent jouer en tant que gardiens du caribou ainsi que la responsabilité commune de la gestion de l'exploitation du territoire afin de soutenir le rétablissement de la harde.

Le Plan pour l'aire de répartition a été élaboré en fonction de quatre grands principes :

1. respecter le caribou;
2. réunir les connaissances traditionnelles, locales et scientifiques;
3. mettre en œuvre des mesures de garde, d'intendance et de gestion pour prendre soin du caribou;
4. atteindre un équilibre.

Janv.-mars  
2017

**Deux  
périodes  
d'échanges  
avec le public**

Janv.-mars  
2018

Août  
2019

**Version  
définitive  
du plan**

## Que contient le plan?

La santé actuelle et future de la harde de caribous de Bathurst repose en partie sur notre capacité de gérer et d'entretenir le territoire d'une manière qui permettra au caribou de continuer à y vivre. Pour ce faire, nous devons notamment faire des choix quant à la façon dont nous gérons les perturbations qui touchent les caribous et leur habitat.

Le Plan pour l'aire de répartition des caribous de Bathurst propose les quatre objectifs principaux suivants pour y parvenir.

**Objectif 1** – assurer l'intégrité des habitats importants;

**Objectif 2** – assurer la connectivité entre les aires de répartition saisonnières;

**Objectif 3** – faire en sorte que les perturbations d'origine anthropiques soient maintenues en dessous de certains niveaux;

**Objectif 4** – faire en sorte que l'aménagement, la conception et l'utilisation des routes soient gérés en tenant compte du caribou.



La zone de planification de l'aire de répartition des caribous de Bathurst est fondée sur des connaissances locales, traditionnelles et scientifiques concernant l'utilisation du territoire par les caribous tout au long de l'année.

Le plan comprend des recommandations sur la gestion de la somme des perturbations sur le territoire ainsi que sept outils de gestion pour réduire et gérer les répercussions sur les caribous et sur leur habitat.

## Cadre de gestion des perturbations

L'un des moyens de s'assurer que le caribou dispose d'une superficie suffisante d'habitats sains est de gérer la somme des **perturbations anthropiques** sur le territoire. Les sources de perturbation peuvent inclure la présence de bâtiments et de routes ainsi que le bruit, la poussière, l'éclairage et toute autre activité pouvant affecter le caribou.

Le Plan pour l'aire de répartition propose trois catégories de perturbations pour l'aire de répartition des caribous de Bathurst dans un **Cadre de gestion des perturbations cumulatives du territoire**. Ces catégories sont fondées sur le degré de perturbation du secteur et indiquent aux décideurs comment gérer les nouvelles perturbations dans le secteur. Dans les secteurs où les perturbations sont plus importantes, le Plan pour l'aire de répartition prescrit l'application de règles plus strictes pour les nouveaux aménagements.

Degré de perturbation (état de l'aire de répartition)	Management response
<b>Élevée</b> (menacée)	Les activités terrestres occasionnant de nouvelles perturbations ne sont conseillées que lorsque les perturbations observées sont réduites au minimum, éliminées ou corrigées.
<b>Modérée</b> (vulnérable)	Des perturbations peuvent déjà affecter le caribou et exigent une gestion plus serrée.
<b>Faible</b> (idéale)	Les perturbations sont acceptables dans le secteur. Une gestion élémentaire est requise.

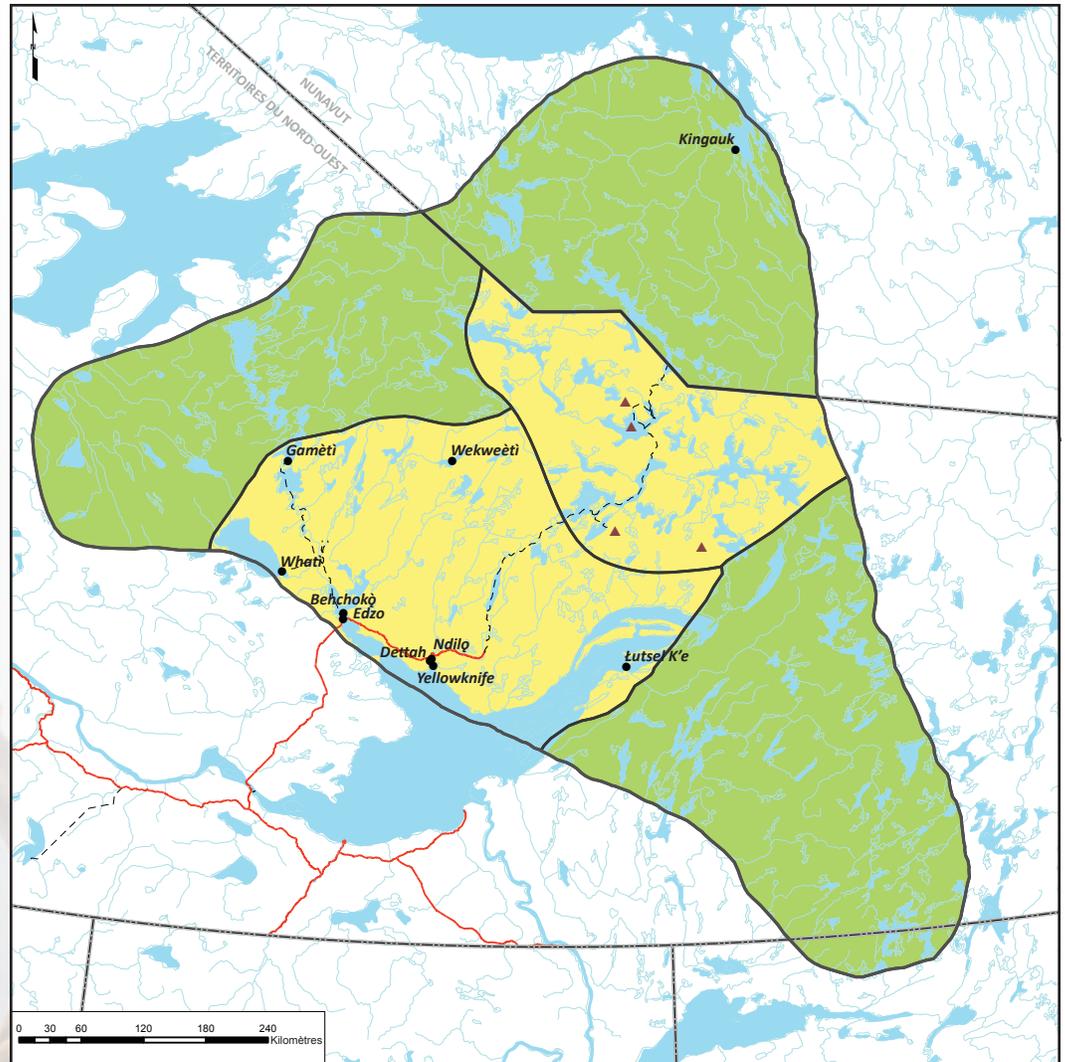
# Degré de perturbation

## Légende

- Zone de planification de l'aire de répartition des caribous de Bathurst
- ▲ Mine
- Route toutes saisons
- ⋯ Route d'hiver

## Degré de perturbation

- 64 % idéale**  
Les perturbations sont acceptables dans le secteur.
- 36 % vulnérable**  
Des perturbations peuvent déjà affecter le caribou.
- 0 % menacée**  
Les perturbations observées doivent être éliminées avant qu'il n'y ait davantage de perturbations.



Il ne faut pas oublier que la sensibilité de la harde aux perturbations varie tout au long de l'année. Par exemple, les caribous sont plus sensibles dans leurs aires de mise bas que dans leurs aires d'hivernage. Ainsi, les effets des perturbations dans un secteur varieront selon la période de l'année. L'état d'un secteur est donc tributaire de la somme des perturbations et de la sensibilité des caribous lorsqu'ils se trouvent dans ce secteur.

Le Plan divise l'aire de répartition de la harde de caribous de Bathurst en cinq zones. Trois de ces zones sont actuellement considérées comme **idéales** (vert), tandis que deux zones sont classées comme étant **vulnérables** (jaune). Le but est de maintenir les perturbations en dessous du niveau où ces zones seraient considérées comme étant **menacées** (rouge).

## Comment gérons-nous les perturbations?

Le Plan pour l'aire de répartition des caribous de Bathurst propose sept outils de gestion pour réduire les répercussions sur le caribou de Bathurst et son habitat. Certains de ces outils sont déjà utilisés dans le cadre de projets d'aménagement. Le Plan pour l'aire de répartition fournit des directives sur la façon d'utiliser ces outils pour gérer les perturbations d'une manière intégrée, coordonnée et uniforme dans l'ensemble de l'aire de répartition.



### Gardiens communautaires

En tant que gardiens ayant toujours pris soin du caribou, les peuples autochtones vivant dans l'aire de répartition ont un rôle essentiel à jouer dans la détermination de la meilleure voie à suivre pour le caribou de Bathurst. Le Plan pour l'aire de répartition des caribous de Bathurst prévoit la mise en place de **programmes de gardiens** qui s'appuient sur des générations d'observations et de compréhension approfondie du territoire, de l'humain et des cycles naturels du caribou.

Les programmes de gardiens déjà en place pour le caribou de Bathurst sont des approches « élaborées dans le Nord » qui reposent sur des générations « d'observation » du territoire ainsi que sur les lois et les valeurs traditionnelles. L'élargissement des programmes de gardiens actuels soutiendrait la mise en œuvre de pratiques respectueuses, en ferait la promotion et aiderait à surveiller le bien-être des caribous, leurs déplacements, les conditions environnementales et la relation continue entre les caribous et les humains.



### Points de franchissement des cours d'eau et de passage terrestres

Les points de franchissement des cours d'eau et de passage terrestres permettent au caribou de migrer des zones d'occupation estivale aux zones d'occupation hivernales de son aire de répartition. Le Plan pour l'aire de répartition cartographie les points de franchissement des cours d'eau et de passage terrestres importants et recommande qu'une protection soit envisagée pour ceux-ci.



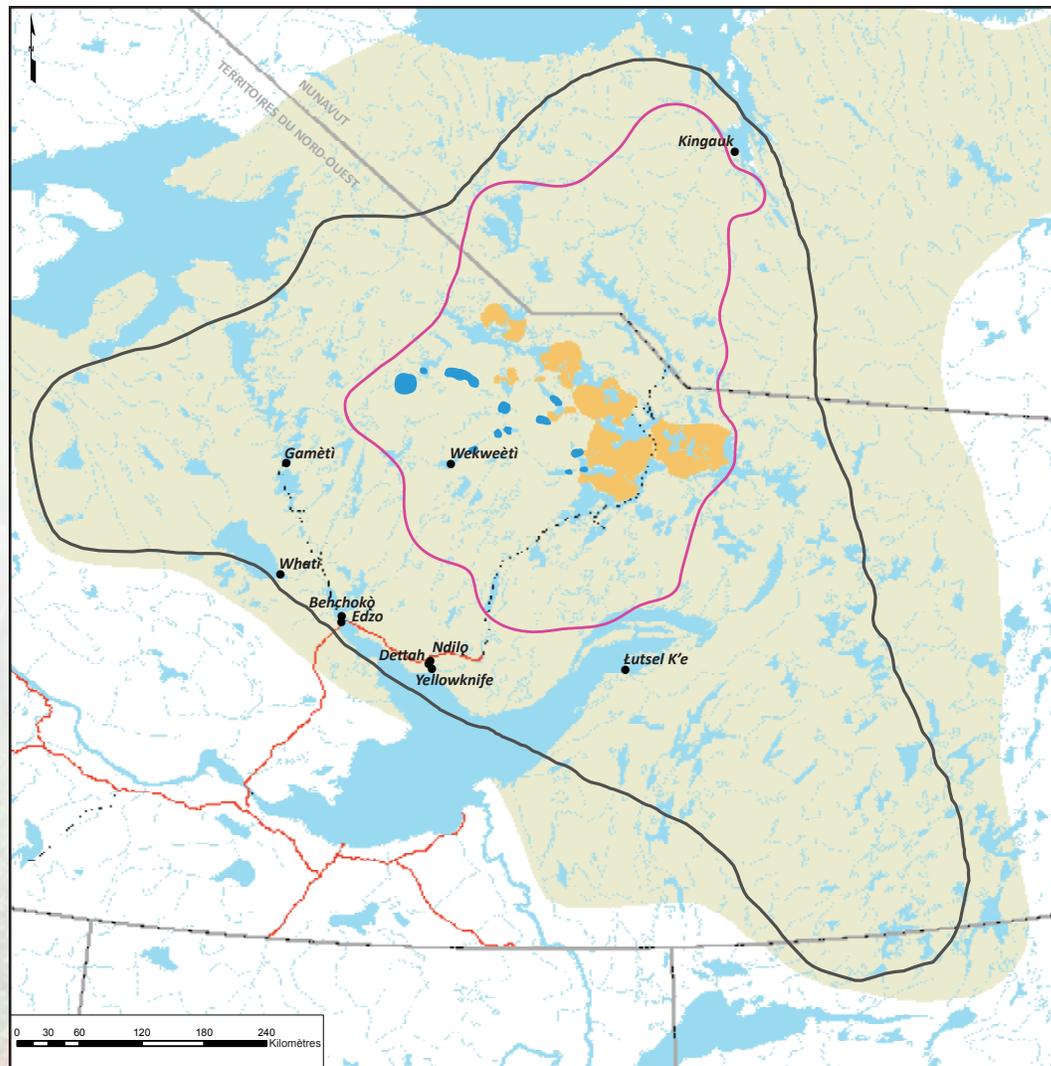
### Aires de mise bas et d'après mise bas

Les zones dans lesquelles les caribous choisissent de mettre bas sont considérées comme la partie la plus importante de leur aire de répartition. C'est à ces endroits que les caribous sont les plus vulnérables aux perturbations. Le Plan pour l'aire de répartition recommande la protection des aires de mise bas et d'après mise bas du caribou de Bathurst.

# Aire de répartition des caribous de Bathurst

## Légende

- Zone de planification de l'aire de répartition des caribous de Bathurst
- Aire d'occupation principale
- Point prioritaire de franchissement des cours d'eau
- Point de passage terrestre
- Route toutes saisons
- ⋯ Route d'hiver



## Que signifie-t-on par une « aire de répartition » d'une harde de caribous?

L'aire de répartition indique l'endroit où les caribous vivent durant l'année. Pour la harde de Bathurst, l'aire va de la forêt à la toundra et couvre une partie du Nunavut, de l'est des TNO et du nord de la Saskatchewan.



## Mesures ponctuelles de conservation du caribou

Pendant une année, les caribous de Bathurst utilisent une superficie de territoire (territoire d'habitation ou aire d'occupation principale) de moins en moins grande à mesure que leur effectif diminue. Le Plan pour l'aire de répartition recommande aux utilisateurs du territoire menant des activités dans l'aire d'occupation principale de limiter leurs activités lorsque les caribous se trouvent à proximité.



## Gestion et planification des routes

Le Plan pour l'aire de répartition recommande la mise en application des pratiques optimales au moment de la planification et de l'aménagement de nouvelles routes dans l'aire de répartition des caribous de Bathurst afin de limiter les répercussions sur ceux-ci. Lorsque l'état de l'aire de répartition est au niveau vulnérable, la circulation des véhicules doit être gérée.



## Compensation pour les répercussions

Le Plan pour l'aire de répartition recommande que des améliorations soit apportées à l'habitat ou que des mesures soient prises pour compenser les répercussions une fois toutes les autres mesures possibles auront été prises pour limiter les répercussions sur le caribou. Lorsque l'état de l'aire de répartition est au niveau vulnérable, la somme des mesures de compensation doit être rehaussée.



## Gestion des feux de forêt et des matériaux combustibles

Le Plan pour l'aire de répartition recommande de donner la priorité à l'habitat important pour le caribou en hiver (forêts anciennes) lorsque vient le temps de prendre des décisions sur la manière de réagir aux incendies de forêt.



## Jalonnement en ligne

Le Plan pour l'aire de répartition recommande de jalonner les claims miniers sur des ordinateurs plutôt que d'utiliser un avion afin de moins perturber les caribous.



### Plan pour l'aire de répartition ou restrictions sur la chasse?

Un plan pour l'aire de répartition n'établit pas de règles pour la chasse – il s'agit d'une façon de réduire les répercussions des activités humaines et les perturbations du caribou.

## Comment le Plan pour l'aire de répartition sera-t-il utilisé?

Pour que le Plan de répartition du caribou de Bathurst soit appliqué avec succès aux décisions concernant l'utilisation du territoire, il faudra un véritable engagement des gouvernements, des organismes, de l'industrie, des collectivités et des particuliers des paliers de gouvernement concernés. Ainsi, les principes et recommandations énoncés dans le Plan pour l'aire de répartition doivent être appliqués :

1. à l'aménagement du territoire;
2. aux programmes de tutelle communautaire;
3. aux recommandations et aux mesures pour la gestion des espèces sauvages (gouvernements et offices des ressources renouvelables);
4. aux évaluations environnementales;
5. aux processus de réglementation;
6. aux protocoles de l'industrie et aux pratiques de gestion optimales.

Il est important de noter que le Plan pour l'aire de répartition lui-même est de nature consultative et ne contient aucune recommandation contraignante. Toutes les recommandations sur la gestion doivent respecter les processus de cogestion légalisés en place et en cours d'élaboration pour chaque palier de gouvernement.

Le Plan pour l'aire de répartition des caribous de Bathurst n'est pas un document statique et continuera d'évoluer avec le temps. Les groupes qui ont contribué à son élaboration continueront de l'évaluer en étant conscients que lorsque les conditions changent, nous devons observer, apprendre et réagir.

**Lisez le Plan pour l'aire de répartition des caribous de Bathurst en entier :**

[www.enr.gov.nt.ca](http://www.enr.gov.nt.ca)